

REGLEMENT DU JEU "Bien joué, Père Noël" REGLEMENT DU JEU

Bien joué, Père Noël

sur le site de Vertbaudet

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société Vertbaudet (ci-après, « la Société Organisatrice »), société à responsabilité limitée au capital de 32 352 340 euros, ayant son siège social au 36 avenue Alfred Lefrançois, 59200 Tourcoing, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Tourcoing sous le numéro 39755532701046, organise du 29 octobre au 19 novembre 2026 inclus, un jeu gratuit et sans obligation d'achat sur site de Vertbaudet : <https://jeu.vertbaudet.com/noel2026> (ci-après dénommé le "Jeu").

Il est précisé que le Jeu et sa promotion sont proposés en collaboration avec le partenaire EVANEOS (ci-après le "Partenaire") pour le lot relatif au séjour.

Les modalités de participation au Jeu et les modalités de désignation des gagnants sont décrites dans le présent règlement (ci-après "le Règlement").

ARTICLE 2 – DATES DE L'OPÉRATION

Le Jeu se déroule du 29 octobre au 19 novembre 2026 inclus.

ARTICLE 3 – PARTICIPANTS ET PARTICIPATION

3.1 Acceptation et consultation du Règlement

Le Jeu est ouvert à toute personne de France métropolitaine et en Corse, à l'exclusion des membres du personnel de la société Vertbaudet et des membres de leur famille proche (parents, frères et sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer) âgée de 18 ans minimum (ci-après le(s) "Participant(s)").

Toute participation à ce Jeu doit obligatoirement respecter les conditions d'utilisation du présent règlement. Le participant reconnaît avoir lu, compris et accepté le présent Règlement, avant et au plus tard, au moment de sa participation au Jeu. Le simple fait de participer au Jeu implique donc pour le participant l'acceptation pleine et entière, sans restriction ni réserve du Règlement et la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du Jeu, ses résultats et l'attribution des dotations. Le Règlement est consultable à tout moment au long du Jeu sur le Site. Il est également adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande. Pour ce faire, il suffit de s'adresser à Madame Fanny Dolique (fdolique@vertbaudet.com).

3.2. Conditions de participation

La participation est strictement nominative et le Participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes, avec plusieurs adresses emails, et ce, quel que soit le nombre d'adresses électroniques dont il dispose ou pour le compte d'autres participants.

La participation s'effectue exclusivement, dans les Magasins (via le QR code mis à disposition des Clients), et/ou par voie électronique sur le Site, qui nécessite ainsi de disposer d'un accès au réseau internet. La participation au Jeu n'est pas soumise à une obligation d'achat. La participation est limitée à une participation par jour par compte client.

Toute participation non conforme aux caractéristiques énoncées ci-dessus ne sera pas prise en compte. Les Participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, fausse indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du Participant.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas

imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de mauvais fonctionnement des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du Site VERTBAUDET, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du Jeu, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant, d'erreur d'acheminement de la dotation, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard.

Il appartient à chaque Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La connexion de toute personne sur le Site et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des Participants.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation au Jeu est gratuite et sans obligation d'achat pendant la durée du concours du 29 octobre au 19 novembre 2026.

Le Jeu est accessible sur le site : <https://jeu.vertbaudet.com/noel2026>

Pour participer au Jeu, le Participant doit :

- Se rendre sur <https://jeu.vertbaudet.com/noel2026>
- Compléter le formulaire d'inscription de l'opération en complétant les champs obligatoires suivants précisés par une étoile :
 - Nom
 - Prénom
 - Email
 - J'accepte le règlement de l'opération ainsi que la politique de confidentialité (case à cocher)
 - J'autorise le suivi des emails liés à ce jeu (case à cocher)
- Jouer au jeu du grattage qui consiste à gratter une partie d'un dessin pour voir le jouet dessous et voir si on a gagné
- Compléter le deuxième formulaire en renseignant :
 - Numéro de téléphone mobile

La participation est limitée à une (1) fois par Participant et par campagne.

ARTICLE 5 – LOTS ET ATTRIBUTION DES LOTS

5.1 Les dotations

Les lots du Jeu seront mis en jeu et attribués au(x) gagnant(s) de l'opération correspondante par Instants Gagnants

Les lots à gagner par Instants Gagnants :

- 32 000 codes de 10€ offert dès 50€ d'achat dans la collection Vertbaudet⁽¹⁾
- 32 000 codes de 10€ offert dès 50€ d'achat dans la collection Jouets Vertbaudet⁽²⁾
- 8 000 broderies offertes pour une personnalisation d'une valeur commerciale indicative unitaire de 5,99€⁽³⁾
- 8 000 livraisons Mondial Relay offertes⁽⁴⁾
- 20 cartes cadeaux de 50€ valable chez Vertbaudet (voir conditions de dépense de la carte cadeau sur le site [vertbaudet.fr](https://www.vertbaudet.fr))

Les quantités des dotations sont susceptibles de changer en fonction de l'affluence sur le jeu.

Le lot à gagner par Tirage au sort :

- Un bon pour la Laponie d'une valeur commerciale indicative de 3500€ ⁽⁵⁾

⁽¹⁾**10€ offert dès 50€ d'achat dans la collection Vertbaudet** : Du 28/10/2026 au 20/12/2026, profitez de 10€ de remise dès 50€ d'achat en saisissant les 8 chiffres de votre code avantage dans le panier.

Offre valable une seule fois sur vertbaudet.fr ou en magasin (hors Outlet et Défis). Sont exclus de l'offre : l'Outlet, les marques Jonen et Envie de Fraise, les basics, les marques nationales et produits (re) vertbaudet - produits Marketplace, la tour à bijoux, l'achat de boîtes cadeaux, de cartes cadeaux et service personnalisation. Offre non cumulable avec un autre code avantage. La remise sera proratisée sur l'ensemble des articles éligibles à l'offre. En cas de retour ou annulation d'un ou plusieurs articles, le remboursement sera effectué au prix effectivement facturé. Non valable dans les DROM-COM. VERTBAUDET SAS – Capital 32 352 340 € – 36, avenue Alfred Lefrançois – 59200 TOURCOING - 397 555 327 RCS Lille Métropole - TVA FR68 397 555 327.

⁽²⁾**10€ offert dès 50€ d'achat dans la collection Jouets Vertbaudet** : Du 28/10/2026 au 20/12/2026, profitez de 10€ de remise dès 50€ d'achat sur les jouets de marque Vertbaudet en saisissant les 8 chiffres de votre code avantage dans le panier. Offre valable une seule fois uniquement sur vertbaudet.fr. Sont exclus de l'offre : l'Outlet, la marque Envie de fraise, les produits (re) vertbaudet et Marketplace, la tour à bijoux, l'achat de boîtes cadeaux, de cartes cadeaux et service personnalisation. Offre non cumulable avec un autre code avantage. La remise sera proratisée sur l'ensemble des articles éligibles à l'offre. En cas de retour ou annulation d'un ou plusieurs articles, le remboursement sera effectué au prix effectivement facturé. Non valable dans les DROM-COM. VERTBAUDET SAS – Capital 32 352 340 € – 36, avenue Alfred Lefrançois – 59200 TOURCOING - 397 555 327 RCS Lille Métropole - TVA FR68 397 555 327

⁽³⁾**Une broderie offerte pour une personnalisation** : Du 28/10/2026 au 20/12/2026, bénéficiez d'une broderie offerte d'une valeur de 5,99€ sur l'article personnalisable VERTBAUDET de votre choix sur vertbaudet.fr uniquement. Offre valable une seule fois en saisissant les 8 chiffres de votre code avantage dans le panier. Offre non cumulable avec un autre code avantage. Non valable dans les DROM-COM. VERTBAUDET SAS – Capital 32 352 340 € – 36, avenue Alfred Lefrançois – 59200 TOURCOING - 397 555 327 RCS Lille Métropole - TVA FR68 397 555 327.

⁽⁴⁾**Une livraison Mondial Relay offerte** : Du 28/10/2026 au 20/12/2026, bénéficiez de la livraison offerte Mondial Relay sur vertbaudet.fr uniquement (hors articles très volumineux signalés par un camion) en saisissant les 8 chiffres de votre code avantage dans le panier. Offre valable une seule fois. En cas de retour ou annulation d'un ou plusieurs articles, le remboursement sera effectué au prix effectivement facturé. Non valable dans les DROM-COM. VERTBAUDET SAS – Capital 32 352 340 € – 36, avenue Alfred Lefrançois – 59200 TOURCOING - 397 555 327 RCS Lille Métropole - TVA FR68 397 555 327.

⁽⁵⁾**Bon pour la Laponie organisé par le partenaire EVANEOS** : Le bon est valable 1 an sur le site evaneos.fr, sur un dossier d'un montant minimum de 1€, hors vols internationaux et assurances, il est utilisable une seule fois par dossier, non cumulable avec une autre offre promotionnelle et non cessible. Le voyage étant réalisé sur mesure, le titulaire du bon d'achat devra prendre contact avec l'agence locale sélectionnée suffisamment à l'avance pour permettre une bonne organisation du voyage.

5.2 Remise des lots

Le lot sera attribué à une personne majeure, après vérification de la régularité de l'inscription et des conditions d'octroi.

Dans l'hypothèse où le Participant ne réclamerait pas son lot dans un délai de 30 jours suivant la désignation du Participant comme gagnant du Jeu, ou dans l'hypothèse, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer la dotation annoncée par une dotation

équivalente c'est-à-dire de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'y obligent. La dotation ne pourra donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte. Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

Dans l'hypothèse où le gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le présent règlement, il perd le bénéfice complet de ladite dotation et ne peut prétendre à quelconque indemnisation ou contrepartie.

Les gagnants du Jeu autorisent toute vérification concernant leur identité. Toute fausse indication d'identité entraînera l'élimination de ceux-ci et la perte définitive du bénéfice du lot. De même, la Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre par tout moyen, toute tentative de détournement du présent règlement, notamment en cas d'informations erronées.

ARTICLE 6 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS ET ATTRIBUTION DES LOTS

Les Instants Gagnants qui déclenchent l'attribution d'une des dotations à un Participant sont prédéterminés de façon aléatoire. Ces instants gagnants sont « ouverts ». Est ainsi déclaré gagnant un Participant qui joue au moment de l'instant gagnant (date, heure, minute, seconde du serveur du Jeu) ou, si aucun Participant ne joue à ce moment, le Participant qui joue le premier après cet Instant gagnant.

Les participants dûment inscrits au Jeu seront tirés au sort une fois l'opération terminée le 20 novembre 2026.

Les autres gagnants seront avertis par e-mail à la suite du tirage au sort via l'adresse électronique fournie par lui au moment de sa participation au jeu, dans un délai de 15 jours maximum. Les codes de réduction n'ayant pas été utilisés dans le délai indiqué dans le mail, ne pourront faire l'objet d'une prolongation de validité, d'un échange en nature, ou de toute réclamation d'aucune sorte. Seule la dotation relative au séjour en Laponie pourra être remise en jeu par la Société Organisatrice. Il ne peut y avoir qu'une dotation attribuée par personne pendant toute la durée du jeu (à raison d'un lot par gagnant : même nom, même adresse).

Les lots offerts aux Gagnants, ne pourront donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contrepartie financière (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Les lots envoyés, n'ayant pas été réceptionnés, ne pourront donner lieu à aucune contestation.

Si les circonstances l'exigent, VERTBAUDET se réserve le droit de remplacer le lot par un autre lot de valeur égale ou supérieure, notamment mais sans que cela ne soit exhaustif, en cas d'indisponibilité du lot initialement prévu, sans que cela ne lui fasse encourir une quelconque responsabilité.

ARTICLE 7 – FORCE MAJEURE

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté et/ou en cas de force majeure, le Jeu venait à être écourté, modifié, reporté ou annulé ; et ce sans qu'une quelconque indemnisation ne soit due aux Participants.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, des dysfonctionnements techniques, des bugs informatiques ou tout autre problème technique impacterait le bon déroulement du Jeu ou la liste des gagnants. Les plaignants ne pourraient alors prétendre à quelques dotations que ce soit.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de vol, mauvais acheminement du courrier ou détérioration des dotations par les services postaux.

ARTICLE 8 – AUTORISATION

Du seul fait de sa participation, chaque gagnant autorise la Société Organisatrice à utiliser ses noms et prénoms dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent Jeu sans que cette utilisation ne puisse conférer au gagnant un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du lot gagné.

Si un gagnant s'oppose à l'utilisation de ses coordonnées, il doit le faire connaître sans délai à la Société Organisatrice à dpo@vertbaudet.com ou en envoyant un courrier à l'adresse suivante :

Vertbaudet
Concours "Bien joué, Père Noël"
36 avenue Alfred Lefrançois, 59200 Tourcoing

En tout état de cause, la Société Organisatrice s'engage à agir conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITÉ

La responsabilité de VERTBAUDET est strictement limitée à l'attribution du lot effectivement et valablement gagné. La réservation et les modalités du séjour relèvent exclusivement de la responsabilité de EVANEOS.

La responsabilité de l'organisateur ne peut être recherchée en cas d'utilisation par les Participants de coordonnées de personnes non consentantes.

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le Site pour des causes qui ne seraient pas directement et exclusivement imputables à la Société Organisatrice. Celle-ci ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet, notamment dus à des actes de malveillances externes, qui empêcheraient le bon déroulement du Jeu. Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle, sauf en cas de faute directe et exclusive de la Société Organisatrice.

En outre, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du Jeu ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau ou dû à des actes de malveillances.

Les lots attribués aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte et ne pourront en aucun cas être échangés à la demande des gagnants contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation pour quelque raison que ce soit.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourrait être recherchée en cas d'incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation ou de l'absence d'utilisation du lot attribué, qui ne peuvent être remplacés par un autre lot ou versé sous forme d'argent, sauf sur décision de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des retards et/ou pertes du fait des services postaux ou de leur destruction totale ou partielle pour tout autre cas fortuit.

Les Participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées, utilisation d'informations, e-mail autres que ceux correspondant à leur identité, et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les Participants en cours de Jeux seraient automatiquement éliminés.

Toutes informations ou coordonnées incomplètes, erronées ou en violation au règlement, entraîneront

la nullité de la participation et le Participant concerné ne pourra donc pas être éligible au gain d'une des dotations mises en jeu dans le cadre du Jeu.

Toute participation devra être loyale : il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'annuler à tout moment et sans préavis la participation de tout Participant qui n'aurait pas respecté le règlement.

Il est rigoureusement interdit pour une même personne physique de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

La Société Organisatrice se réserve le droit de faire respecter l'égalité des chances entre tous les Participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance. La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure du Jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du Jeu. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de tout lot.

ARTICLE 10 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, ou les droits voisins, la reproduction la représentation, ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu, le présent Règlement compris, sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images et autres signes distinctifs reproduits sur le Site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction, totale ou partielle, non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

ARTICLE 11 – RÈGLEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L.121-38 du Code de la consommation, le présent règlement est déposé en la SCP Jean-Philippe LUCET, Commissaire de Justice associé, ayant siège à VILLENEUVE D'ASCQ Cedex (59652), 4 Avenue de la Créativité

Ce règlement peut être consulté pendant toute la durée du Jeu sur toutes les pages du jeu.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant qui sera déposé chez la SCP Jean-Philippe LUCET, Commissaire de Justice associé, ayant siège à VILLENEUVE D'ASCQ Cedex (59652), 4 Avenue de la Créativité.

ARTICLE 12 – DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont utilisées par la Société Organisatrice aux fins de gestion du Jeu.

La Société Organisatrice est susceptible, sous réserve du consentement explicite du Participant, d'exploiter et de communiquer lesdites informations à des partenaires dans le cadre d'opérations commerciales conjointes ou non, notamment pour des opérations de marketing direct.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et d'opposition sur les données vous concernant, utilisées par la Société Organisatrice et ses prestataires pour la gestion de votre compte et votre information sur vos services ainsi que pour toute opération de marketing direct. Vous pouvez vous opposer, dès la communication des informations à la Société Organisatrice, à ces opérations de marketing direct. Votre consentement préalable pourra par ailleurs être requis pour certaines opérations de marketing direct réalisées par voie électronique notamment s'agissant des opérations offrant des informations sur les

offres et services de partenaires.

Pour exercer vos droits, envoyez un courrier avec vos nom, prénom, et copie de votre pièce d'identité à dpo@vertbaudet.com ou :

Vertbaudet

Concours "Bien joué, Père Noël"

36 avenue Alfred Lefrançois, 59200 Tourcoing

ARTICLE 13 – LOI APPLICABLE

Le Jeu, le Règlement et son interprétation sont soumis à la loi française. La participation à ce Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet ainsi que l'arbitrage en dernier ressort de VERTBAUDET pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement.

Toutes réclamations ou contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent Règlement devront être transmises dans un délai de deux mois après la clôture du Jeu à l'adresse suivante : VERTBAUDET — 36, rue Alfred Lefrançois – 59200 TOURCOING.

VERTBAUDET tranchera toute question relative à l'application du présent Règlement, dans le respect de la législation française.

Les litiges nés de l'exécution ou de l'interprétation des dispositions du présent règlement, non résolus par accord amiable, seront soumis au Tribunal compétent de Lille Métropole.



Jean-Philippe LUCET